Ville de Bonneuil sur-Marne
SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
DOSSIER SUIVI PAR CHRISTIANE MAHE & JULIEN DURAND

REPUBLIQUE FRANCAISE
- Liberté – Egalité – Fraternité -
7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027
94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de Bonneuil-sur-Marne, légalement convoqué le trente mars deux mil dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire le cinq avril deux mil dix-huit, salle du Conseil municipal, à vingt et une heure, sous la présidence de M. Patrick DOUET, Maire.

Présents : M. Patrick DOUET, M. Denis ÖZTORUN, M. Akli MELLOULI, Mme Marie-Aude OINARD, Mme Christine MOREAU, Mme Virginie DOUET-MARCHAL, M. Marc SCEMAMA, Mme Nathalie ANDRIEU, M. Sabri MEKRI, *Adjoints au Maire,* Mme Martine CARRON, M. Jean-Louis GODIN, M. Mehdi MEBEIDA, *conseillers délégués,* M. Mohamed MAZARI, Mme Annie EVRARD, Mme Catherine AUGROS, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Gilles GATINEAU, M. Didier CAYRE, Mme Dashmire SULEJMANI, M. Jean-Paul ENZA, M. Youssef ZEGGANE, M. Amar MELLOULI, Mme Sandra BESNIER, M. Hicham DEFI, M. Smaine OUSEDDIK, *conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.*

Absents excusés et représentés

Mme Mireille COTTET	procuration à Mme Elisabeth POUILLAUDE
Mme Ahlem BOULAABI	procuration à M. Jean-Louis GODIN
Mme Emilie CHOYER	procuration à Mme Sandra BESNIER
Mme Micheline GERVÉLAS	procuration à Mme Martine CARRON
M. Eric DANGER	procuration à M. Amar MELLOULI
Mme Youssara ID CHRIFE	procuration à M. Mehdi MEBEIDA
M. Mohamed MAZARI	procuration à Mme Virginie DOUET-MARCHAL, à partir de 22h00

Secrétaire : Mme Christine MOREAU

❁ ❁ ❁ ❁ ❁ ❁ ❁ ❁

A – APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2018

Le compte-rendu est adopté ***à l'unanimité***.

B – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS AU 05 AVRIL 2018

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

1 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE
RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Ainsi, l'affectation et les restes à réaliser sont inscrits, par anticipation, au budget primitif de la commune.

La situation de clôture 2017, visée du trésorier municipal et annexée au présent rapport, se solde par un excédent de fonctionnement de **2 447 713,53 €** et un déficit d'investissement propre à l'exercice de -1 585 938,07 €. Ce déficit, corrigé des restes à réaliser, porte le besoin de financement de cette section à **1 493 620,49 €.**

Pour financer ce déficit, une délibération spécifique doit préciser l'affectation totale ou partielle de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés».

RECAPITULATIF DU RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2017

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	42 530 048,39	44 977 761,92	2 447 713,53
	Section d'investissement	8 619 635,11	8 627 219,89	7 584,78
Résultats reportés de 2016	section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	section d'investissement	1 593 522,85	0,00	-1 593 522,85
	TOTAL	**52 743 206,35**	**53 604 981,81**	**861 775,46**
Restes à réaliser	Section d'investissement	701 165,42	793 483,00	92 317,58
Résultats cumulés	Section de fonctionnement	42 530 048,39	44 977 761,92	**2 447 713,53**
	Section d'investissement	10 914 323,38	9 420 702,89	**-1 493 620,49**
	TOTAL	**53 444 371,77**	**54 398 464,81**	**954 093,04**

Il vous est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent, soit **2 447 713,53 €** au financement de la section d'investissement pour couvrir des besoins de financement d'investissement et réduire l'emprunt. Pour information, la situation de clôture visée du trésorier municipal est annexée au présent rapport.

*L'affectation du résultat 2017 est approuvée **à l'unanimité**.*

2 ☞ BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2018 – RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

Le budget primitif 2018 de la commune qui vous est présenté procède à la reprise anticipée des résultats antérieurs. Il comprend donc les restes à réaliser (RAR) et les soldes d'exécution de l'année 2017.

L'équilibre général de ce budget primitif se présente comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Mouvements réels votés	40 321 845,00 €	9 192 766,51 €	44 121 845,00 €	6 886 387,00 €
Mouvements réels reportés (RAR)	- €	701 165,42 €	- €	793 483,00 €
Mouvements d'ordre	4 100 000,00 €	367 000,00 €	300 000,00 €	4 167 000,00 €
Résultats antérieurs	- €	1 585 938,07 €	- €	- €
TOTAL	**44 421 845,00 €**	**11 846 870,00 €**	**44 421 845,00 €**	**11 846 870,00 €**

Ce budget est établi à partir des axes budgétaires qui ont été définis lors du débat d'orientations pour l'année 2018. Pour rappel, ce budget est fondé sur une fiscalité à taux zéro de la part communale.

Il fait apparaître un montant total de :

- **44 421 845 €** en fonctionnement, en diminution de **1,05 %** par rapport au budget total 2017
- **11 846 870 €** en investissement, en augmentation de **2,89 %** par rapport au budget total 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES

a) les dépenses réelles

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à **40 321 845 €** et sont en diminution de **1,97%** par rapport à l'exercice précédent.

Les trois principaux postes de ces dépenses sont constitués de :

1. La masse salariale, qui représente **60 %** des dépenses réelles pour une somme de 24 180 387,17 €, est en diminution de **2,34 %** par rapport au budget 2017. Cette baisse résulte notamment du transfert de flux financiers des compétences sportives et culturelles vers le Fonds de Compensation des Charges Transférées au Territoire (FCCT). Pour mémoire, le 1er trimestre 2017 impactait encore ce poste de dépense car le transfert n'était effectif qu'au 1er avril, alors que son effet sur 2018 est calculé sur une année pleine. La ville reste attentive à la variation des effectifs du personnel : départs en retraite, remplacement, retour à la semaine scolaire de 4 jours... La journée de carence imposée par la loi est mise en place depuis le 1er mars et la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) sera mise en conformité avec la règlementation.

2. Les autres charges de gestion courante représentent **19,6 %** des dépenses réelles pour un montant de 7 902 522 €. Pour la 1ère fois, ce poste de dépenses est plus élevé que celui des charges à caractère général. Il se compose pour ses 2 tiers (63,6%) du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) au Territoire « GPSEA » pour 3,3 M€, y compris le reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,7 M€, suivi des indemnités des élus, des contributions obligatoires et des subventions. Ce poste est augmentation de **1,4 %** par rapport à l'an passé. L'ensemble des subventions octroyées aux différentes associations sont maintenues pour un montant global de 878 420 €.

3. Les charges à caractère général représentent **18 %** des dépenses réelles pour un montant de 7 278 328,78 €. Ce montant est en légère diminution de 0,7 % par rapport à 2017 et montre à nouveau l'effort réel de maîtrise de ces dépenses opéré par l'ensemble des services. Pour autant, les prestations offertes à la population ne sont pas remises en cause

Les autres dépenses sont constituées essentiellement des postes suivants :

✓ Les charges financières pour un montant de 838 706 € sont en diminution de **6 %** sous l'effet baissier des taux d'intérêts et de l'encours de la dette qui passe de 36,9 millions à 35,7 millions d'euros

✓ Les charges exceptionnelles, pour un montant de 76 100 €, sont en diminution de **1 %** par rapport à 2017. Elles concernent essentiellement les dépenses de secours versées aux familles. Les autres charges sont constituées des régularisations purement comptables (remboursements de prestations et produits constatés d'avance) et des bourses et prix (contrat municipal étudiant, bourse au permis, récompenses...)

✓ Les dépenses imprévues représentent un montant de 45 801,05 €

b) les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **4 100 000 €** et sont limitées :

- aux dotations aux amortissements pour un montant de 1 800 000 € (-5,3 % / 2017)
- au virement à la section d'investissement pour 2 300 000 € (+23,7 % / 2017)

2. LES RECETTES

Les recettes réelles de cette section s'élèvent à **44 121 845 €** et sont en diminution de **1,7 %** par rapport à l'exercice précédent.

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	MONTANT	%
Produit des taxes foncières et d'habitation	13 040 715,00	29,56%
Attribution de compensation reversée par MGP	12 193 161,00	27,64%
Fiscalité reversée : FNGIR et FSRIF	5 700 621,00	12,92%
Ordures ménagères	1 701 307,00	3,86%
Autres taxes (électricité, TLPE, droits de mutation...)	869 000,00	1,97%
Dotations et participations	6 487 331,00	14,70%
Subventions d'Etat/Région/Dpt/CAF...	2 074 877,00	4,70%
Redevances usagers	1 490 493,00	3,38%
Autres recettes	564 340,00	1,28%
TOTAL	**44 121 845,00**	**100,0%**

La somme des recettes provenant des taxes d'habitation intègre une revalorisation des bases locatives de 0,4% et celle provenant des taxes foncières intègre une diminution de -0,8% du bâti et -4,9% de non bâti. Ainsi le produit de fiscalité directe égal à 13 M€ est légèrement réduit de 32 K€.

EVOLUTION DES BASES DE LA FISCALITE ENTRE 2017 ET 2018

TAXES	BASES 2017 EFFECTIVES	BASES 2018 PREVISION.	ECART	%
TH	18 958 118	19 033 000	74 882	0,4%
TFB	24 479 867	28 249 000	-230 867	-0,8%
TFNB	126 056	119 800	-6 256	-4,9%
TOTAL	**47 564 041**	**47 401 800**	**1 230 611**	**-0,4%**

L'attribution de compensation, versée par la Métropole du Grand Paris, composée des produits de la fiscalité économique (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et Dotation de Compensation de la Part Salaires) reste figée à 12 M€.

La DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) (2,3 M€) est également figée du fait de l'éligibilité de la commune à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Parallèlement, le FNGIR (fonds national de garantie des ressources individuelles) (4,3 M€) subit une légère baisse de -0,11% (soit - 4 635 €).

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) augmente légèrement de 0,4 % pour 1,7 €. Pour rappel, la ville continue à percevoir cette taxe, puisqu'elle est toujours en phase transitoire, mais la reverse en totalité au Territoire qui en charge de la gestion des déchets.

La part des recettes relatives aux redevances et droits payés par les usagers (restauration scolaire, centre de loisirs...) ne représente que **3,4%** des recettes globales et sont en baisse de 9,4 % par rapport à l'an passé (1,5 M€ contre 1,6 M€ en 2017). Cette réduction s'explique principalement par le transfert des droits d'entrée de la piscine au Territoire GPSEA.

Le poste des subventions est en diminution de -3,5 % par rapport à 2017. Celle-ci est due notamment à la dégressivité appliquée sur les participations des partenaires, tels que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et au retour à la semaine des 4 jours qui sera mise en place à compter du mois de septembre 2018. Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est augmenté de **2 %** pour 3,4 M€. Celui du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France reste stable pour 1,5 M€.

Quant à la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 438 984 €, son montant subit à nouveau une baisse de **29,3 %** (-181 671 €) par rapport à 2017. En effet, la Commune est éligible à l'écrêtement, soit une perte de -177 260 €, car elle a un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen. Cette dotation évolue également en fonction de la population de Bonneuil qui perd 43 habitants (selon l'INSEE) soit - 4 411€. Les allocations compensatrices sont également en baisse de 1,9 % par rapport à 2017 en raison de la minoration à hauteur de 100% de la Dotation Unique de Compensation Spécifique de la Taxe Professionnelle (DUCSTP).

EVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ENTRE 2017 ET 2018

DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES		2017	2018	ECART	%
Taxe d'habitation		334 161	344 308	10 147	3,04%
Taxe foncière (bâti)	Personne de condition modeste	1 967	1 788	-179	-9,10%
	Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	48 654	47 634	-1 020	-2,10%
	Exonération de longue durée (logements sociaux)	18 299	21 474	3 175	17,35%
Taxe foncière (non bâti)		583	510	-73	-12,52%
Taxe profession./CFE	Dotation unique spécifique (TP)	20 185	0	-20 185	-100,0%
	Réduction des bases des créations établissements				

	Exonération en zones d'aménagement du territoire				
	Abattement de 25% en Corse				
Dotation pour perte de Taxe Habit Logt Vacant					
	TOTAL DES COMPENSATIONS	**423 849**	**415 714**	**-8 135**	**-1,92%**

Ainsi et malgré le contexte de contraintes sur les ressources de la commune, le Maire propose un maintien au taux de 0% de la part communale, comme cela est le cas depuis 2015, tout en continuant à investir. Les recettes d'ordre se limitent à la valorisation des travaux faits en régie pour un volume de 300 000€, dont la contrepartie est inscrite en dépense d'ordre de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES

a) les dépenses réelles

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à **9 893 931,93 €** et, conformément au plan pluriannuel se répartissent comme suit :

✓ **1,2 M€ pour l'Enfance** avec l'ouverture de trois classes à l'école Langevin-Wallon, le ravalement de l'école élémentaire Cotton et des travaux de sécurité dans différents groupes scolaires
✓ **1 M€ pour le sport** avec les réfections de la piste d'athlétisme et de la pelouse du terrain d'honneur, la reprise des sols des vestiaires au complexe sportif Léo Lagrange, la rénovation du gymnase Cotton et divers travaux dans les autres gymnases de la ville
✓ **1,64 M€ pour le renouvellement urbain** avec, d'une part, la poursuite du paiement des travaux confiés à la SEMABO dans le cadre du projet de ville, comme la Maison de la Réussite (0,5 M€) et l'aménagement des espaces publics du Centre Ancien (0,5 M€). D'autre part, les premières études du NPRU au quartier Fabien et des frais d'ingénierie
✓ **0,78 M€** pour divers travaux dans des bâtiments communaux
✓ **0,64 M€** pour divers travaux de maintenance et réfection des voiries communales
✓ **1,45 M€** pour l'ensemble des équipements de tous services municipaux dont 0,2 M€ pour remplacer une balayeuse
✓ **3,18 M€** pour le remboursement du capital de la dette qui reste stable

A ces 9,9 M€, s'ajoute la reprise du résultat déficitaire de 2017 de cette section pour : **1 585 938,07 €**.

Les dépenses reportées pour **701 165,42 €** comportent, en autres, une subvention au conseil départemental de 105 K€ pour la requalification de la RD 19, des travaux de maintenance des bâtiments et voiries publiques pour 360 K€, des équipements pour les services municipaux et la voirie communale pour 218 K€ (dont des installations liées à la sécurité), et des frais d'études pour des travaux à venir sur des bâtiments publics pour 18 K€.

b) les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **367 000 €** et sont limitées :

✓ à la contrepartie de la recette d'ordre inscrite en section de fonctionnement de la valorisation des travaux faits en régie pour un volume de 300 000 €
✓ aux frais d'études et d'insertion des annonces de marchés publics virés sur des comptes d'équipement ou de travaux dont la contrepartie est inscrite en recette d'ordre de la même section

2. LES RECETTES

a) les recettes réelles

Les recettes réelles de cette section s'élèvent à **6 886 387 €** qui se répartissent comme suit :

✓ **0,53 M€** pour des subventions d'investissement, en contrepartie de dépenses éligibles de travaux sur les bâtiments publics, d'ingénierie ou d'acquisition d'équipement
✓ **0,8 M€** pour diverses dotations : fonds de compensation de la TVA (0,65 M€), taxe d'aménagement (0,15 M€)
✓ **0,03 M€** pour la vente foncière du terrain de l'EHPAD
✓ **3,08 M€** pour le recours à l'emprunt. Cet emprunt d'équilibre pourrait ne pas être mobilisé en totalité
✓ **2 447 713,53 €** au titre de l'affectation du résultat 2017 qui couvre le déficit de la section d'investissement de 2017 (1 585 938,07 €) et abonde (0,9 M€) le financement des investissements et réduit l'emprunt

La recette reportée pour **0,8 M€** concerne le solde de l'emprunt contracté l'an passé (0,28 M€) mobilisé qu'à hauteur de 0,7 M€, la cession foncière du terrain de l'EHPAD pour 0,5 M€ et une subvention de la MGP pour l'achat de 3 véhicules électriques (13 K€).

a) les recettes d'ordre
Les recettes d'ordre s'élèvent à **4 167 000 €** et sont limitées :

✓ aux dotations aux amortissements pour un montant de 1 800 000 €
✓ au virement de la section de fonctionnement pour 2 300 000 €
✓ à la contrepartie de la dépense d'ordre inscrite en même section pour les frais d'études et d'insertion des annonces de marchés publics virés sur des comptes d'équipement ou de travaux pour 67 000 €

M. Scemama remercie M. Öztorun pour son exposé. Toutefois, il se pose des questions concernant le jour de carence et la mise en place d'une caisse de prévoyance. Il souhaite savoir comment il est possible de prévoir une caisse de prévoyance sur un budget alors qu'on ne connait pas le nombre de personnes qui pourront ou ne pourront pas être malades sur la période avant la création de cette caisse.

M. le Maire indique qu'il l'a déjà expliqué lors d'un précédent conseil. Il précise que les élus sont totalement opposés à ce jour de carence et demandent sont retrait immédiat. Il réitère ses précédents propos à savoir que Bonneuil a été la première ville du Val-de-Marne à ne pas l'appliquer sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy. Il rappelle qu'à l'époque, une forte mobilisation des élus et des fonctionnaires avait eu lieu contre ce jour de carence. De fait, avec l'élection de François Hollande, le texte mettant en place cette journée a été abrogé. Devant ce mouvement de masse, le trésorier comptable n'a pas osé défalquer ces journées de carence aux personnels quand ils étaient malades.
Malheureusement, ce gouvernement a pris des dispositions pour que ces journées soient retirées sans que les maires puissent faire quoi que ce soit pour l'en empêcher.
M. le Maire précise que bien évidemment il n'est pas possible de tabler sur le fait que les agents seront malades pour générer des recettes et alimenter la caisse de prévoyance. Cette dernière sera mise en place comme cela l'a été fait dans d'autres collectivités locales et cela est prévu pour 2019 à la suite d'un appel d'offres. Cette mutuelle sera payée par les salariés mais également par l'employeur. Il s'agira de prendre une option maintien de salaire en cas de maladie, afin que les agents qui seraient en arrêt maladie au-delà de 90 jours, puissent obtenir un remboursement et éviter que leur pouvoir d'achat en pâtisse.
M. le Maire souligne qu'afin d'établir un financement, il a été décidé de prendre en compte les 3 précédentes années à savoir : 2015, 2016 et 2017de congés maladie et d'appliquer fictivement une journée de carence. De fait, on atteint une somme d'environ 66.000 € par année et il a été décidé de geler ce chiffre. Il précise que la ville ne table pas sur la prédiction de la maladie, mais sur la prévision fondée, réalité statistique constatée aujourd'hui des congés maladie. M. le Maire demande au nom du conseil municipal le retrait de cette journée de carence qu'il estime être une injustice et une atteinte importante au pouvoir d'achat des fonctionnaires.

M. Mellouli précise que le groupe socialiste est également contre cette journée de carence. Il estime que les gens ne choisissent pas d'être malade. Avec cette mesure, ils risquent de venir travailler et de contaminer les collègues en cas d'épidémie grippale ou de gastroentérite. De fait, cela risque d'engendrer un dysfonctionnement dans les services. Il pense que le Conseil municipal devrait prendre un vœu afin que cette journée de carence soit retirée.

M. le Maire précise qu'à l'époque un vœu avait déjà été voté par le Conseil municipal. Il propose que ce vœu soit réaffirmé ce soir par le texte ci-après :

«Vœu contre le rétablissement de la journée de carence pour les agents de la fonction publique territoriale

Depuis le 1er janvier 2018, par loi de finances du 30 décembre 2017, le jour de carence pour maladie des agents publics, fonctionnaires et contractuels est rétabli. La rémunération est due à partir du 2ème jour de l'arrêt maladie.

En outre, en application de cette loi, une circulaire contraint notamment les collectivités territoriales sur le fait que le premier jour de congé de maladie ne peut en aucun cas être compensé par un jour d'autorisation spéciale d'absence, un jour de congé ou de RTT. Dans cette même circulaire, il est indiqué que pour la fonction publique territoriale, le suivi de la mesure donnera lieu à une enquête menée par la direction générale des collectivités locales et la direction générale de l'offre de soins auprès des employeurs territoriaux (Circulaire du 15 février 2018 relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics).

La première journée d'un congé de maladie, sous prétexte de réduire « l'absentéisme », ne doit et ne peut donc plus être rémunérée.

Un certain nombre d'enquêtes font le constat que la journée de carence n'est pas efficace face à l'objectif poursuivi en terme de réduction de l'absentéisme global. En revanche, de nombreuses études démontrent l'intérêt des démarches de prévention des risques professionnels et l'importance de la reconnaissance du travail effectué ; les conditions de travail et la qualité du travail s'améliorent, le bien-être des salariés aussi.
Le jour de carence pour les agents de la fonction publique avait été mis en place en janvier 2012 à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy puis supprimée en 2014 pendant le quinquennat de François Hollande. Cette mesure est réintroduite dès la première année de la Présidence d'Emmanuel Macron.

Le Conseil Municipal fait le vœu de l'abrogation de cette mesure aujourd'hui strictement imposée par l'article 115 de la loi n° 2017 – 1837 du 30 décembre 2017 de finances pour l'année 2018.»

Ce vœu est approuvé ***à l'unanimité***.

Déclaration de Monsieur Gatineau au nom du groupe Communistes et Partenaires (annexe n° 1).

Déclaration de Monsieur Mekri au nom du groupe EELV-Bonneuil Ecologie (annexe n° 2).

Déclaration de Monsieur Mellouli au nom du groupe Socialistes et Républicains (annexe n° 3).

M. le Maire conclut le débat sur le budget primitif 2018 par ces mots :

«Une nouvelle fois, nous vous présentons un budget en baisse. Une baisse de la section de fonctionnement et une baisse de la section d'investissement.

Ceux qui ne jurent que par la baisse des dépenses publiques, y verront dans doute un sujet de satisfaction. Pour les élus que nous sommes, ce n'est pas un sujet de réjouissance, car les besoins de notre population sont d'autant plus élevés, qu'elle-même subit de plus en plus les effets de la précarité, des bas salaires, de la hausse notamment des tarifs des grands services publics aujourd'hui privatisés. Notre population, qui plus est, a tendance à augmenter avec les relogements et les nouvelles constructions en accession qui profitent bien sûr beaucoup à des bonneuillois, mais attirent aussi des populations nouvelles.

Je me réjouis par contre que nous puissions pour la quatrième année consécutive, vous proposer de retenir ma proposition de ne pas augmenter le taux de la part communale des impôts locaux. Notre budget continue pourtant d'être contraint comme la présentation qui vous a été faite le montre clairement.

Contraint par la baisse cumulée des dotations qui se poursuit cette année avec la nouvelle baisse de 181.000 € de la dotation forfaitaire.
Contraint aussi parce que, même si nous percevons une attribution de compensation en contrepartie de la perte de notre fiscalité économique, nous ne sommes plus la collectivité qui bénéficie de la dynamique de ces bases.
Si nous pouvons néanmoins nous permettre de ne pas augmenter le taux de la part communale, nous ne le devons qu'on nos propres efforts pour faire face à ces contraintes. Les efforts redoublés que nous menons depuis 2015 de maîtrise à la fois des ressources humaines, des charges générales et de la dette.

Pour autant, nous faisons tout pour maintenir à la fois un très bon niveau de services à la population et un niveau d'investissement conséquent. Parce que les bonneuilloises et les bonneuillois ont droit eux aussi au meilleur en matière de qualité de service et d'équipement.

Malheureusement, bien des communes, en particulier connaissant les mêmes réalités sociodémographiques, ne sont pas dans cette situation, parce qu'elles n'ont pas eu par le passé le même développement économique, ne sont pas dans cette situation. Elles sont contraintes à la fois de supprimer des services, de laisser se dégrader des équipements, de ne pas répondre à des besoins nouveaux et souvent d'augmenter malgré tout la pression fiscale.

C'est ce qui a conduit dernièrement à la fracassante démission du maire de Sevran, à ce que celui d'Allonnes dans la Sarthe, suspende le vote du budget et dépose symboliquement son écharpe. A ce que celui de Grigny dans l'Essonne, déclare à propos du gouvernement, je cite, «ils voient la France comme une multinationale, nous sommes un corps intermédiaire inutile pour eux.»

C'est ce qui a conduit l'Association des Maires des Villes et Banlieues, dont Bonneuil est adhérente, à alerter sur le burn-out des maires de banlieue, dans un communiqué cinglant intitulé «nous sommes tous des Stéphane Gatignon.»

Je veux exprimer ma solidarité à l'égard de tous ces maires et de toutes ces communes et demander au gouvernement qu'il revienne sur la saignée des finances locales et renonce au rétablissement de la tutelle qui commence dès cette année avec la contractualisation financière forcée avec l'Etat imposée à 319 communes et intercommunalités.

A Bonneuil, même si nous devons faire face, à une baisse de nos ressources depuis plusieurs années et que nous attendons toujours de l'Etat qu'il nous rende nos 8 millions, nous ne sommes pas dans ces situations extrêmes.

Je me félicite que le budget qui vous est proposé nous permette à la fois de continuer la mise en œuvre progressive du contrat municipal, déjà plus que largement engagé et réalisé à mi-mandat. Je me félicite aussi qu'il permette la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de notre démarche démocratique participative lors des rencontres d'automne qui se sont succédées depuis le début du mandat.

Je remercie les services de la Ville qui ont préparé ce budget et la présentation qui vous en a été faite ce soir. Après avoir permis que se déroulent avec efficacité les réunions de pré-arbitrage auxquelles l'ensemble des élus en charge de délégation ont participé activement.

Je veux enfin exprimer une nouvelle fois ma gratitude envers Denis Öztorun qui a suivi tout cela de très près avec la plus grande attention et qui, plus généralement, comme je l'ai déjà dit en 2017, exerce cette délégation avec rigueur, avec anticipation, avec opiniâtreté pour rechercher toutes les marges de manœuvres possibles et qui a su mettre en place des temps de travail constructifs avec chacun des autres secteurs de délégation.

Je vous propose maintenant de passer au vote.»

*Le budget primitif 2018 est approuvé **à l'unanimité**.*

3 - FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2018 - RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

L'équilibre du budget est assuré par le produit des contributions directes dont les taux doivent être fixés, chaque année, par le Conseil municipal de la Commune. Pour l'exercice 2018, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Ainsi pour cette année, le produit fiscal attendu à taux constants s'élève à **13 040 715 €** réparti comme suit :

	Bases 2018	**Taux 2017**	**Produit 2018 à taux constants**
Taxe d'habitation	19 033 000	25,80 %	4 910 514 €
Taxe foncière (bâti)	28 249 000	28,35 %	8 008 592 €
Taxe foncière (non bâti)	119 800	101,51 %	121 609 €
TOTAL			**13 040 715 €**

Compte tenu de ces éléments et du projet de budget primitif 2018 fondé sur une fiscalité à taux zéro, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition par rapport à 2017. Pour mémoire, les taux sont identiques depuis 2015.

Les taux 2018 seront donc reconduits à l'identique, ainsi qu'il suit :

	Rappel Taux 2017	**Proposition Taux 2018**
- TAXE D'HABITATION	**25,80 %**	**25,80 %**
- FONCIER BATI	**28,35 %**	**28,35 %**
- FONCIER NON BATI	**101,51 %**	**101,51 %**

*La fixation est approuvée **à l'unanimité**.*

4 ↗ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2018 - RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

Depuis le 1er janvier 2016, toutes les dépenses relatives à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la ville et leur traitement sont supportées par le Territoire, au titre de ses compétences obligatoires. La commune, qui est toujours en phase transitoire pour 2018 et dans l'attente de l'institution par GPSEA d'une TEOM harmonisée, continue à percevoir le produit de cette taxe puis le reverse au Territoire via le fonds de compensation des charges transférées. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de la Commune :

1. de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour cette année et de le maintenir au même niveau que sur l'année 2017, soit **6,21 %** (identique depuis 2005)

2. de reverser le produit définitif de cette taxe au profit du Territoire GPSEA pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

La fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est approuvée ***à l'unanimité.***

5 ↗ FIXATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 1ERE ET 2EME SERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

Afin de permettre une plus grande lisibilité sur les montants de subventions accordés sur toute l'année, il est proposé un examen conjoint de l'ensemble des subventions 1ère et 2ème série. Considérant qu'il convient de répartir les crédits de subventions entre les différentes associations et autres organismes.

La répartition proposée s'établit comme suit :

BENEFICIAIRES	Montant acomptes sur subventions 2018 (CM du 14.12.17)	Montant total 2018
Amicales des locataires		
Amicale CNL 3F Oradour-sur-Glane		150
Amicale CNL d'Avenir		150
Amicale CNL Fabien – Saint-Exupéry		150
Amicale CNL Floréal		150
Amicale CNL Libertés		150
Amicale CNL Pierres et Lumières		150
sous-total		*900*
Anciens Combattants		
Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale - AAMRN		225
Association des combattants victimes de guerre- ACVG		98
Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé		98
Association des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française - A.N.F.F.M.R.F.A		98
Association Républicaine des Anciens Combattants- ARAC		300
Fédération Nationale des Anciens Combattants- FNACA		196
Société d'Entraide Membres de la Légion d'Honneur SEMLH		98
Union nationale des Combattants - UNC		147
sous-total		*1 260*
Culture et loisirs		
Association Bonneuilloise des Artistes - ABA		196
AFRAME		1 470
Amicale des Bretons		157
Asso socio-culturelle Essalam		1 078
Bonneuil Arts et Loisirs		196
Bonneuil en Mémoires		784
Cuba coopération Val de Marne Sud		490
Djiguiya Espoir		98

Soleil au Cœur		346
Université Inter Ages- UIA		500
Wasapa Art Kanak		196
sous-total		*5 511*
Education		
FCPE Bonneuil		1 225
Foyer socio-éducatif collège P. Eluard	1 000	3 000
Union Délégués départementaux de l'éducation nationale		100
sous-total	*1 000*	*4 325*
Personnel		
C.O.S.	82 844	142 264
sous-total	*82 844*	*142 264*
Santé et handicap		
Association des aveugles de Créteil- AAC		196
Association pour la formation professionnelle de personnes en recherche d'emploi ou Handicapées-AFOPH		343
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Val-de-Marne- APAJH		343
Association de prévention soins et insertion-APSI		137
Association des paralysés de France-APF		196
Partage 94		500
Service médical de garde	5 625	22 050
Visite des malades dans les établissements hospitaliers-VMEH		147
sous-total	*5 625*	*23 912*
Social – solidarité - insertion		
Association d'Entraide des Ressortissants Noirs Africains de Bonneuil - ASERNAB		196
Bonneuil Logements Jeunes	55 125	
Cap Bonneuil		5 000
Club Léo Lagrange	15 622	22 410
Croix rouge	800	3 200
Maison des Jeunes et de la Culture -Centre social C. Faure	24 214	71 189
Paroles de Femmes		147
Prévention Routière		196
Restaurants du cœur	1 375	5 500
Secours catholique	375	1 500
Secours populaire	2 100	8 400
sous-total	*99 611*	*227 863*
Sport		
Association sportive de l'EREA		147
Bonneuil pétanque		294
BVB Rugby	2 859	11 205
Cercle des Sections Multisports de Bonneuil - CSMB	70 453	307 535
Darse de Bonneuil ICAV		392
Mag boxe	3 000	11 760
Muay Thaï	4 879	19 124
Tennis Club de Bonneuil	1 250	4 900
Twirl'stars		2 450
UNSS Collège Paul Eluard (Association sportive)		1 078
sous-total	*82 441*	*358 885*
Syndicats		
CFDT	100	343
CFE-CGC	100	343
C.G.T.	1 906	7 471
F.O.	100	343

sous-total	*2 206*	*8 500*
Autres		
C.C.A.S	100 000	160 000
TOTAL		**878 420 €**

*L'ensemble des subventions, à l'exception de Léo Lagrange, CSMB, MJC, MAG BOXE, l'amicale CNL Floréal, sont adoptées à l'**unanimité.***

Les subventions à Léo Lagrange, CSMB, MJC, MAG BOXE, l'amicale CNL Floréal, sont approuvées à **l'unanimité des votants :** Mesdames et Messieurs Akli Mellouli, Christine Moreau, Gilles Gatineau, Martine Carron, Hicham Défi et Annie Evrard ne prenant respectivement pas part au vote pour ces associations.

6 FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE APPLICABLE AUX FAMILLES DANS LE CADRE DES SEJOURS A CEZAIS – RAPPORTEURE : VIRGINIE DOUET-MARCHAL

Après concertation avec Madame Virginie Douet-Marchal, maire adjointe en charge du tourisme social, compte tenu de l'analyse des éléments communiqués par le service tourisme et au regard des conditions économiques actuelles. Afin d'offrir à l'ensemble des familles des prestations et un service adaptées à la diversité du public et permettre ainsi à tous et toutes de profiter au mieux de son séjour.

Il est proposé d'apporter une modification sur la tarification de ces séjours et d'y inclure une participation forfaitaire de 17,50 € par enfants de plus de trois ans et de 35,00 € par adultes. Cette modification correspond au coût moyen des sorties et prestations proposées. Le mode de calcul du prix sera modifié comme suit et prendra en compte :

✓ L'hébergement
✓ Les prestations de loisirs sur place
✓ Les excursions proposées au programme
✓ Le transport
✓ Une augmentation de 3% % déjà votée lors d'un précédent conseil municipal

Cette mesure impliquera une participation plus élevée que les années précédentes. Il est proposé de fixer le prix du séjour à 355,00 € par personne + une participation forfaitaire de 35,00€ et de 17,50 € par enfant de plus de 3 ans. Cette application permettra de maintenir une proposition de séjours adaptés aux divers groupes d'âges d'enfants présents sur les séjours familles.

M. Mellouli indique que le groupe socialiste est très attaché au service social et au tourisme social. Il pense que si la municipalité veut continuer à aider les familles, ainsi que leurs enfants à partir en vacances, elle n'a pas le choix et doit malheureusement prendre ces mesures. Il rappelle les propos de M. le Maire à savoir «les bonneuillois ont le droit aussi à ce qu'il y a de beau et de bien ». Il pense que la municipalité doit continuer à œuvrer en ce sens.

*La fixation de cette participation est approuvée **à l'unanimité**.*

7 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORTEUR : SABRI MEKRI

La commune est engagée dans la mise en place de politiques publiques de développement durable dans de multiples secteurs : déplacements, habitat, énergie, cadre de vie. Cette politique volontariste se fait dans le cadre des objectifs et des obligations issues des différentes lois sectorielles dont la dernière est la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Cette loi assigne des objectifs en termes d'économies d'énergie et de conversion du parc de véhicules publics.

Le budget primitif 2018 a prévu un certain nombre d'investissement qui vont permettre à la collectivité d'affirmer son ambition écologique : renouvellement de l'éclairage public avec mise en place de LED, passage en LED dans les bâtiments publics (écoles...), renouvellement du parc de véhicules municipaux avec l'achat de véhicules GNV, amélioration thermique des bâtiments du centre de vacances de CEZAIS et de l'école élémentaire COTTON.

Afin d'alléger le coût des investissements prévus dans le cadre du budget 2018, il est proposé de solliciter des subventions auprès de la MGP et du SIPPEREC-SIGEIF dans le cadre des dispositifs mis en place. Le subventionnement potentiel est de 50% du coût de la quasi-totalité des investissements pour la MGP et de 30% du coût d'achats des véhicules propres pour le SIPPEREC-SIGEIF. Dans le cadre de la coopération renforcée entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Education nationale pour la sécurisation des écoles, le Fonds Interministériel de Prévention de la

Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) fait l'objet d'un abondement exceptionnel. Le subventionnement potentiel varie de 20% à 80% du coût de la quasi-totalité des investissements.

*Autorisation est donnée à M. le Maire **à l'unanimité**.*

8 ☞ MODIFICATION DES CRITERES D'ACCES AU DISPOSITIF BOURSE AU PERMIS - RAPPORTEURE : VIRGINIE DOUET-MARCHAL

Le dispositif En route pour l'emploi – en route pour la citoyenneté – Bourse au permis de conduire a été mis en place en 2008. Il est coordonné par le service Vie des quartiers avec les services Jeunesse, Développement économique-emploi et la mission locale. Il a pour objectifs principaux :

✓ d'apporter une aide financière pour passer le permis
✓ de sensibiliser à la prévention routière
✓ de favoriser l'investissement dans la vie locale avec la réalisation d'actions de contrepartie auprès de structures locales (associations, service municipal,...)

En 2016, l'organisation globale du dispositif a évolué pour permettre de meilleures conditions de réussite au permis pour les candidats retenus :

✓ délais du contrat rallongé : 2 ans pour réussir le permis contre 1 an auparavant
✓ nombre d'heures de conduite financées plus conséquent
✓ accompagnement des candidats par les services prescripteurs

Pour la session 2016-2017, le taux de réussite au permis des candidats est de 42%, contre 33% auparavant. Depuis le début du dispositif, la Bourse au permis est ouverte aux résidents bonneuillois âgés de 18 à 25 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de longue durée de + de 26 ans. Deux autres conditions d'accessibilité sont également requises à savoir résider à Bonneuil depuis au moins une année et n'avoir jamais été inscrit à une auto-école. Au vu du profil des personnes accueillies par le service Développement-économique/emploi et susceptibles d'être intéressées par le dispositif de la Bourse au permis, il est proposé de faire évoluer la dernière condition d'accessibilité pour ce public.
Le service Développement-économique/emploi accompagne en effet les demandeurs d'emploi de + de 26 ans. Certains d'entre eux sont à une étape de leur parcours d'insertion socio-professionnelle - projet initial ou réorientation professionnelle- où l'obtention du permis est désormais importante. Or, quelques-uns ont pu parfois déjà être inscrits à une auto-école sans toutefois aller jusqu'au bout de la démarche. Il est donc proposé de permettre aux candidats prescrits par le service Développement économique/emploi et qui ont déjà été inscrits à une auto-école de pouvoir accéder au dispositif si leur candidature est retenue par les membres de la commission d'examen. En conséquence, il est demandé d'approuver la modification des conditions d'accessibilité au dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents

*La modification des critères est approuvée **à l'unanimité**.*

9 ☞ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCES A INTERVENIR ENTRE LA CAF DU VAL-DE-MARNE ET LA VILLE RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS – RAPPORTEURE : NATHALIE ANDRIEU

Par leur action sociale, les Caisses d'allocations contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant, à la prévention des exclusions et au maintien des liens familiaux. La commune de Bonneuil-sur-Marne soutient cette politique par la mise à disposition des structures municipales, notamment les établissements d'accueil de jeunes enfants. Dans ce cadre, la Ville signe une convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne qui a pour objet de :

✓ prendre en compte les besoins des usagers
✓ déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
✓ fixer les engagements réciproques entre les deux parties
✓ encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique pour les établissements d'accueil de jeunes enfants

La convention d'objectifs et de financement est conclue pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

*La convention est approuvée **à l'unanimité**.*

10 ☞ AVENANT A LA CONVENTION D'INSTALLATION DES CAMERAS SUR LE PATRIMOINE DE VALOPHIS – RAPPORTEUR : SABRI MEKRI

Dans la continuité du déploiement du dispositif de vidéo protection au niveau des sites sensibles, et en complément de la politique de prévention de la délinquance et de sécurité, la ville poursuit

l'installation des équipements. En plus des deux sites sensibles localisés au sein du patrimoine de VALOPHIS, un troisième site est sélectionné pour l'équipement d'une caméra de vidéo-protection à savoir le 13 place des Libertés.
Une convention a été signée entre l'OPH de Bonneuil-sur-Marne et la ville pour les deux premières caméras déjà installées. La présent avenant a pour objet d'intégrer une nouvelle caméra de vidéo-protection qui sera installée sur le patrimoine de VALOPHIS, suite à la transmission universelle du patrimoine actif et passif de l'OPH de Bonneuil-sur-Marne à VALOPHIS (ce dernier se substitue à l'OPH de Bonneuil-sur-Marne).
La ville est le gardien exclusif de ses installations, elle aura la complète charge d'installation et de gestion des équipements objet de la convention. Les conditions de la convention initiale sont maintenues. Les équipements seront installés selon l'étude présentée et validée par les services de VALOPHIS. Ces équipements seront raccordés sur les parties communes des immeubles. La ville remboursera les frais d'électricité à VALOPHIS à hauteur de 100 € par an.

*Cet avenant est approuvé **à l'unanimité**.*

11 – VŒU CONTRE LA HAUSSE DE LA CSG PRESENTE PAR LES GROUPES COMMUNISTES & PARTENAIRES ET EUROPE ECOLOGIE LES VERTS – RAPPORTEUR : JEAN-LOUIS GODIN

M. Godin donne lecture du vœu :
Considérant la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) décidée par le gouvernement à compter du 1er janvier 2018, de 1,7% sur le revenu des actifs et des retraités ;

Considérant l'aspect inégalitaire de cette mesure, notamment supportée par les retraités ;

Considérant la non-revalorisation des pensions depuis maintenant plusieurs années ;

Considérant que, sous la pression fiscale mise en place, les 5% de ménages les plus modestes voient leurs revenus baisser en 2018 alors que les 5% de ménages les plus riches profitent pleinement de la fiscalité du capital mobilier et voient leurs revenus augmenter ;

Considérant que le transfert des cotisations vers la CSG présente le double danger de désengager les entreprises du financement de la protection sociale en basculant vers la fiscalité, et d'ouvrir en grand aux assurances privées le marché de la santé, le financement par l'impôt ne permettant d'assurer qu'une couverture minimum ;

Considérant que pour répondre aux immenses besoins de protection sociale, il est urgent de stopper cette dérive ;

Considérant que d'autres moyens de financements existent, notamment en arrêtant les exonérations de cotisations sociales patronales et en modulant lesdites cotisations sur la politique d'emploi, de salaires, de conditions de travail et de respect de l'environnement des entreprises ;

Le Conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne demande l'annulation de la hausse de la CSG.

Ce vœu est approuvé ***à l'unanimité***.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Vu par nous,
Le secrétaire,

Christine MOREAU

Le Maire,

Patrick DOUET

MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

DECLARATION DE MONSIEUR GILLES GATINEAU AU NOM DU GROUPE COMMUNISTES ET PARTENAIRES RELATIF AU BUDGET PRIMITIF 2018

Tout d'abord, nous voulons remercier l'ensemble des services qui ont à nouveau élaboré notre budget. C'est un travail conséquent chaque année, particulièrement dans les conditions difficiles qui sont les nôtres, j'y reviendrai.

Nous voulons aussi remercier M. le maire ainsi que le 1er adjoint chargé des finances d'avoir dirigé l'élaboration de notre budget et d'avoir réalisé les arbitrages nécessaires à son équilibre.

Pour commencer, nous nous réjouissons fortement de l'ambition qui se dégage une fois encore de notre budget. Malgré les nombreuses difficultés, nous avons devant nous un véritable projet d'avenir pour notre ville et ses habitants.

Je voudrais toutefois, avant de l'aborder, revenir sur les nouvelles attaques du gouvernement contre nos finances, que nous voyons malheureusement s'amoindrir tous les ans.

Nous avons vécu 4 années consécutives de baisse drastique de la dotation globale de fonctionnement pour notre Ville, ainsi que l'ont également vécue les autres collectivités territoriales dans la même période. Pour Bonneuil, cela représente en tout 8 millions d'euros de pertes.

L'austérité imposée par l'Etat aux collectivités territoriales, sous de nouvelles formes avec le nouveau gouvernement, sera encore renforcée : d'une économie de 11,5 milliards d'euros par année en 2017 par rapport à 2013, nous passons sur un volume annuel de 13 milliards d'euros en 2022 par rapport à 2017.

De plus, la logique visant à retirer le contrôle de l'imposition locale aux collectivités perdure et s'amplifie : la taxe d'habitation, comme tant d'autres ressources financières, passe à son tour sous un autre contrôle que le nôtre. Ce sera compensé au centime près, nous dit-on.

Il faut le dire et le répéter, cette méthode nous rend tributaire du bon vouloir de l'Etat de maintenir intacts les reversements auquel il s'est engagé. Nous avons bien vu avec la dotation globale de fonctionnement que ce type d'engagement fond comme neige au soleil dès lors que l'Etat le décide ainsi et sans possibilité d'intervention de notre part.

A ce propos, nous constatons que c'est le cas aujourd'hui pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui est en baisse. Celle-ci ne nous touche pas à Bonneuil car nous sommes éligibles à la DSU, mais rien n'est garanti dans le temps puisque c'est, encore une fois, l'Etat qui est décisionnaire.

La logique va encore plus loin aujourd'hui, avec la mise en place de la contractualisation obligatoire entre l'Etat et les collectivités dont le budget principal est supérieur à 60 millions d'euros.

Ce contrat de trois ans engage les collectivités selon les critères de réductions budgétaires de l'Etat et les expose à des sanctions financières en cas de non-respect des conditions. Selon la logique du gouvernement, il est tout à fait possible que cette mesure soit ensuite élargie aux autres collectivités dont la nôtre.

Malgré ces conditions, comme je le disais, nous savons garder un haut taux d'ambition pour nos concitoyens. Notre Ville a effectivement un niveau d'investissement par habitant bien supérieur aux villes de la même strate. C'est l'effet logique de notre ambition collective et nous sommes heureux de poursuivre dans cette voie.

Sur notre investissement justement, de nouveaux nombreux projets sont en cours ou seront lancés pour cette année. Et c'est un travail titanesque de réussir aujourd'hui à débloquer de tels crédits dans cette situation.

Beaucoup de maires dénoncent, à raison, leur impossibilité de continuer à exercer leur mandat dans ces conditions. Cela a même mené à la démission du maire de Sevran la semaine dernière. De nombreux élus ont témoigné de leur parfaite compréhension de cette décision.

Nous sommes donc fiers de présenter cette année des projets d'investissement ambitieux, notamment en ce qui concerne
_ d'abord les écoles avec des constructions de nouvelles classes, d'importants travaux d'entretien et d'isolation thermique des bâtiments, le renforcement de la sécurité
_ ensuite les sports avec la réfection de la piste d'athlétisme, la rénovation du gymnase Cotton, la reprise des vestiaires et la réfection de la pelouse du terrain d'honneur du stade Léo Lagrange
_ le cadre de vie avec de nombreux travaux de voirie et sur l'éclairage public
_ ou encore les études urbanistiques dans le cadre du NPNRU sur le quartier Fabien

Parallèlement, nous nous efforçons toujours de maîtriser au mieux notre dette, et c'est une réussite ! Depuis plusieurs années maintenant, malgré notre politique d'investissement volontaire, notre remboursement annuel est supérieur à notre emprunt, ce qui signifie que notre ville se désendette.

De plus, depuis deux ans, nous sommes tombés en-dessous des 10 ans en ce qui concerne notre ratio de désendettement, ce qui nous permet de nous maintenir dans le peloton de tête des villes dont la situation financière est considérée comme saine.

Enfin, nous pouvons souligner que la baisse de l'encourt de notre dette nous amène cette année à une baisse des frais financiers de l'ordre de 6%, et que nous réussissons à augmenter notre montant d'autofinancement.

Concernant la question de la maîtrise nécessaire de nos dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale de notre ville, de nombreux efforts ont été fournis et d'autres s'avèrent nécessaires afin de faire face aux baisses budgétaires tout en préservant nos services et leur qualité, ainsi qu'en veillant au quotidien à améliorer l'efficacité du travail de notre administration.

Nous avons d'un côté des contraintes légales ou budgétaires : les obligations impliquées par le glissement vieillissement technicité, l'augmentation du point d'indice ou la poursuite du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), la prise en compte du retour à la semaine scolaire de 4 jours, la maîtrise des effectifs et recrutements, le plan d'économie sérieux qui a été réalisé sur les heures supplémentaires et les astreintes tout en préservant la continuité du service public...

D'un autre côté, nous choisissons malgré ces contraintes d'assurer au mieux les déroulements de carrière et les conditions de travail des agents de la Ville : ce sont les choix que nous faisons pour permettre l'amélioration des carrières individuelles avec entre autres les nombreux avancements de grades déjà en cours et un plan de formation ambitieux pour les agents, le maintien du régime indemnitaire dans le cadre de sa transposition dans le nouveau dispositif RIFSEEP, l'assouplissement de l'impact de la maladie ordinaire sur le régime indemnitaire ou la mise en place d'un marché de santé et/ou de prévoyance qui sera conclu au plus tard au 1er trimestre 2019...

Enfin, nous sommes heureux et fiers de voter, pour la quatrième année consécutive, un budget sans augmentation de la part communale de l'imposition locale.

Connaissant bien les difficultés quotidiennes de nos concitoyens d'une part, et les difficultés de notre élaboration budgétaire d'autre part, c'est un véritable engagement à leurs côtés que nous renouvelons.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, en accord avec les orientations de notre programme et les engagements de mi-mandat des rencontres d'automne 2017, les élus du groupe communiste et partenaires voteront ce budget 2018.

Je vous remercie.

DECLARATION DE MONSIEUR SABRI MEKRI AU NOM DU GROUPE EELV-BONNEUIL ECOLOGIE

Monsieur Le Maire,
Mesdames Messieurs les adjoints et conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Le bilan de la situation financière et les projections 2018, issues des travaux des commissions budgétaires, qui nous ont été présentées ce soir correspondent à nos aspirations.

Comme les années précédentes, notre volonté est d'adopter une gestion responsable et orientée en faveur des Bonneuillois. A signaler cette année que Bonneuil poursuit sa mutation écologique avec l'acquisition de véhicules propres, GNV - électrique, l'installation d'éclairage LED sur le domaine public et dans les bâtiments municipaux, l'isolation thermique, le forage d'un nouveau puit de géothermie ... Ce sont des investissements pour l'avenir qui permettront de réduire les dépenses de la ville et des Bonneuillois.

Maitrise de la masse salariale avec une légère baisse en volume, stabilité du volume des heures supplémentaires, maitrise de la dette qui est classée en risque faible, ajustement des dépenses de fonctionnement ...

Cette année encore et pour la 4ème année consécutive, il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux pour la part communale.

Budget équilibré malgré un contexte incertain, des dotations qui sont toujours en baisse et une réorganisation des services dans le cadre de la mise en œuvre organisationnelle du Territoire et de la Métropole.

Le groupe «E.E.L.V - Bonneuil Ecologie» valide les orientations budgétaires présentées pour l'année 2018.

Je vous remercie.

Sabri MEKRI
Président du groupe
E.E.L.V - Bonneuil Ecologie

DECLARATION DE MONSIEUR AKLI MELLOULI AU NOM DU GROUPE SOCIALISTES ET REPUBLICAINS RELATIF AU BUDGET PRIMITIF 2018

C'est dans un contexte contraint par une succession de baisse de dotation aux collectivités que nous devons voter notre budget municipal, sans parler de cette grande incertitude sur la taxe d'habitation et sa compensation. Cette situation nous oblige plus que jamais à être vigilants et à mettre en place les outils nécessaires pour une meilleure évaluation de notre action et optimiser notre budget pour garantir la continuité de notre service public et soutenir notre population.

En effet, soit nous avons des recettes supplémentaires pour fonctionner, soit nous baissons notre action envers nos concitoyens, soit nous trouvons des économies.

En ce qui nous concerne et comme nous le défendons à chaque exercice budgétaire, nous souhaitons que l'action sociale, l'éducation, la culture ne soient pas impactées par ces décisions.

Nous devons aussi dégager des moyens pour entretenir notre patrimoine et garantir la qualité du service public, car le service public c'est le bien de ceux qui n'ont rien.

Il faut poursuivre notre travail d'optimisation des moyens pour que nos concitoyens ne soient pas impactés lourdement par la dette, car si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour maîtriser nos finances publiques, une maîtrise nécessaire de notre masse salariale qui représente 60% du budget, et bien nous risquons de ne plus pouvoir maîtriser notre budget et de passer sous d'autres mains qui elles risquent de le faire au détriment du personnel et des Bonneuillois.

En disant cela, il ne s'agit pas comme nous l'entendons souvent de faire croire que nous serions favorables à des réductions de personnel, nous ne cherchons qu'à optimiser les moyens humains en fonction de notre capacité budgétaire. Nous devons poursuivre le travail d'ajustement de nos dépenses publiques pour ne pas mettre notre ville en difficulté financière.

Je ne reviendrai pas sur les éléments budgétaires tels qu'ils vous ont été donnés secteur par secteur, il nous paraît difficile de continuer à compresser ces lignes comme nous le faisons depuis plusieurs exercices car in fine, c'est la qualité de notre action qui s'en trouvera lourdement pénalisée. Donc à notre sens, les seules lignes budgétaires sur lesquelles nous pouvons agir, c'est sur la maîtrise de notre masse salariale, les dépenses qui ne touchent pas directement à l'action sociale, ni à l'éducation, ni à la culture, bref, à tout ce qui touche la vie de nos concitoyens.

Ces mesures nous permettront de mieux maîtriser notre fiscalité et de ne pas faire augmenter la part communale des impôts qui pèse déjà lourdement sur les ménages modestes et moyens.

Nous voterons le budget 2018 car nous y avons pris toute notre part, mais nous devons rester vigilants sur sa réalisation et préparer au mieux le budget 2019.